



VILLE DE
SAINT-PIREST

LA VILLE DE SAINT-PIREST ET LA FOL69 RECRUTENT DES ANIMATEUR(TRICE)S EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE



La Ville de Saint-Priest et la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon recrutent des animateurs pour accompagner et encadrer les enfants sur les temps périscolaires et extra-scolaires tout au long de l'année. L'animateur cumule alors deux emplois avec deux contrats de travail auprès de 2 employeurs distincts qui lui permettent d'atteindre jusqu'à un équivalent temps plein sur l'année, selon ses disponibilités (il demeure possible de candidater uniquement pour l'un ou l'autre). L'animateur intervient auprès d'un public d'enfants et adolescents, âgés de 3 à 17 ans, au sein des 16 groupes scolaires et des 4 maisons de quartier de la ville.

MISSIONS GENERALES

- Encadrer les enfants et assurer leur sécurité physique et affective
- Organiser des activités et des jeux en fonction de leur besoin de détente dans des espaces d'animation adaptés
- Vérifier le respect des règles d'hygiène et faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité
- Veiller au bon déroulement des repas
- Assurer l'aide au travail personnel

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Idéalement diplômés BAFA voire un BAFD mais aussi des adultes qui possèdent une expérience dans le domaine de la petite enfance et/ou de l'animation, ou un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance. En outre :

- Bonne maîtrise des techniques d'animation, d'éveil de l'enfant
- Connaissance des besoins de l'enfant et de l'adolescent et capacité à gérer les conflits
- Maîtrise des tâches matérielles de préparation et de logistique
- Capacité à travailler en équipe et en autonomie et être respectueux des règles de neutralité et d'égalité des usagers
- Mobilité sur le territoire communal

ANIMATION PERISCOLAIRE

Rattaché au service éducation de la Ville de Saint-Priest, sous l'autorité d'un référent périscolaire, l'animateur travaille les **lundis, mardis, jeudis, vendredis sur les semaines scolaires pendant**

> Pause méridienne **de 11h15 ou 11h30 à 13h30**

Et/ou

> Accueil périscolaire du soir : **de 16h15 ou 16h30 à 18h00**

--> **adaptable selon les disponibilités**

Rémunération au SMIC horaire et jusqu'à 1,5 fois le SMIC selon le diplôme (>BAFA,...) + indemnité de fin de contrat ou prime de fin d'année, association du personnel selon le statut

EXTRASCOLAIRE / MERCREDI

Employé par la FOL 69 et rattaché à une maison de quartier, sous l'autorité d'un responsable d'animation, l'animateur travaille **de 7h30 à 18h les mercredis et toutes les vacances scolaires (à l'exception d'une semaine en fin d'année et 2 semaines l'été)**

Rémunération de 51 € à 80 € bruts / journée travaillée selon le niveau de diplôme, avantages comité social du personnel selon le statut

La détention du Permis B serait un plus

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre) en mentionnant la référence de l'offre (T6D01 bis). N'hésitez pas à préciser vos disponibilités sur la semaine dans votre candidature (jours et créneaux dans la journée : midi ou soir).

NOS COORDONNÉES :

Ville de Saint-Priest - Service Emploi Recrutement
Transmettre lettre de motivation + C.V.
Sous la référence T6D01 bis - Dans les meilleurs délais
Place Charles Ottina - 69800 - SAINT-PIREST ou par mail à :
rh.recrutement@mairie-saint-priest.fr